Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Secrétariat Général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE,
CHANCELIER DES UNIVERSITES,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
VU l'arrêté ministériel du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
VU l'arrêté rectoral en date du 18 décembre 2018, et notamment son article 2, fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux CHSCT ;
VU l'arrêté modificatif du 1er octobre 2019 ;
VU le courrier de l'UNSA du 18 juin 2020 ;
VU le courrier de SUD éducation 05 du 28 juin 2020
VU le courrier de la FSU du 28 juin 2020

ARRETE :

Article 1er – l'article 2 est modifié comme suit :
Christèle ZARIC, représentant SUD, est nommée en qualité de suppléante.
Henry BERTRAND HARDY, représentant SUD, est nommé en qualité de suppléant.
Floriane GRONDIN, représentante FSU, est nommée en qualité de titulaire
Delphine FRANCESCHETTI, représentante FSU, est nommée en qualité de suppléante

Article 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 1er septembre 2020

Bernard BEIGNIER

Liste des membres du CHSCT 05
(Etat au 1er septembre 2020)

Administration :

- L'inspecteur d'académie directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ; Président
- le secrétaire général de la DSDEN 05

Titulaires :

- Floriane GRONDIN, SNUIPP-FSU, école de Chabottes
- Magali MANUEL, FSU, école élémentaire de la gare, Gap
- Caroline SANDRAL, FSU, collège Fontreyne, Gap
- Sylvie DELIA, SGEN CFDT, école élémentaire Gap Fontreyne, Gap
- Emilie DECLERCQ, SUD, école élémentaire de Serres, Serres
- Emmanuel MAIGRET, SUD, lycée Dominique Villars, Gap
- Régis DELASTRE, UNSA, LP Alpes et Durance Embrun

Suppléants :

- Nathalie BOJKO, SNEP-FSU, collège Les Garcins à Briançon
- Yann DE FONTAINE, SNES-FSU, collège corréard, Serres
- Delphine FRANCESCHETTI, FSU, collège Marie-Marvingt à Tallard
- Anne LUCOT, SGEN CFDT, collège centre, Gap
- Christèle ZARIC, SUD, école élémentaire Fontreyne, Gap
- Henry BERTRAND HARDY, SUD, école élémentaire Bellevue, Gap
- Hugo ARMAND, UNSA, LP Alpes et Durance, Embrun